

---

Le 8 novembre 2016

« Par courrier et par SDE »

**Me Véronique Dubois**

Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc)  
H4Z 1A2

---

**Objet : Dossier R-3981-2016**

*Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017*

---

Chère Consœur,

En réponse à votre correspondance datée du 3 novembre 2016<sup>1</sup>, le GRAME dépose par la présente les informations relatives à la planification de l'audience dans le cadre du dossier cité en objet.

Le temps requis pour la présentation de la preuve du GRAME est estimé à 20 minutes. Les témoins sont monsieur Michel Perrachon et madame Nicole Moreau, auteurs du rapport du GRAME (C-GRAME-0010). Le *curriculum vitae* de monsieur Perrachon est joint à la présente. Une copie de la déclaration assermentée de madame Moreau est également jointe à la présente, tandis que la déclaration assermentée de monsieur Perrachon et les originaux seront transmis à la Régie dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne la date de présentation de la preuve du GRAME, nous demandons à la Régie de considérer que monsieur Perrachon n'est pas disponible pour témoigner les 18 et 21 novembre 2016, et ce en raison d'autres obligations professionnelles à l'École Polytechnique de Montréal.

Le temps requis pour le contre-interrogatoire des 3 panels du Transporteur est réparti ainsi :

- Panel 1 : 5 à 10 minutes
- Panel 2 : 15 minutes
- Panel 3 : 30 minutes

---

<sup>1</sup> A-0016

⌘ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ⌘  
Avocate / Lawyer

---

Enfin, le temps requis pour l'argumentation finale du GRAME par la soussignée est estimé à vingt-cinq (25) minutes.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

P.j. (2)

cc. Me Yves Fréchette, par courriel (pour le Transporteur)